



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
Service eau, environnement
Unité Biodiversité

NOTE DE PRESENTATION

Projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de destruction
de spécimens d'Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus* dans la réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu

Contexte et objectifs du projet de décision :

Des populations d'ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*), espèce exotique échappée de captivité, se sont implantées en milieu naturel sur la façade atlantique et en particulier en Loire Atlantique depuis la fin des années 1980. Les oiseaux étaient issus de parcs zoologiques, ont niché en pleine nature et les populations ont alors grossi, pour atteindre environ 1400 couples nicheurs en 2008.

Le développement des populations d'ibis sacré a eu un impact sur l'environnement et la biodiversité. En effet, cet oiseau, entrant en compétition avec des espèces autochtones pour des sites de nidification, a ainsi évincé certaines espèces de sites importants.

Un programme de régulation des effectifs par stérilisation des nids et des opérations de tirs ont permis de réduire à environ 300 couples en 2014.

Le projet d'arrêté présenté est défini conformément aux dispositions applicables du titre II du livre IV du code de l'environnement et notamment par les articles L427-6 et L411-3 .

Objectifs du projet de décision:

Le présent projet permet la destruction des œufs d'Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus* au sein de la réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu. Il vient en complément de l'arrêté de destruction sur le département de Loire Atlantique.

Ces interventions sont réalisées par les agents commissionnés de la réserve naturelle nationale.

La Société Nationale de Protection de la Nature prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter des dérangements préjudiciables aux autres espèces d'oiseaux.

Un rapport de opérations est transmis annuellement au préfet, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et à la direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique .

Date et lieux de la consultation :

En application de l'article L120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de destruction de spécimens d'Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*) dans la réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu est mis à la consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du 2 février au 22 février 2016 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

- directement en ligne en précisant "Projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de destruction de spécimens d'Ibis sacré "dans la réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu :

ddtm-see-bbe@loire-atlantique.gouv.fr

- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Eau, Environnement
Unité Biodiversité
10 Bd Gaston Serpette
BP 53606
44036 NANTES CEDEX 1.

Ce projet d'arrêté est également consultable à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.